

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

14 JUIN 2013

**Note à l'attention
de Monsieur Guy Amsellem
Président de la Cité de l'architecture et du patrimoine**

Nos réf. : TR/541/CAM

Objet : missions relatives à l'administration et la gestion de l'établissement public de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Par décret du Président de la République en date du 5 décembre 2012, vous avez été nommé président de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA).

Ouverte au public en 2007, la CAPA a pris place dans le paysage culturel parisien.

Elle a acquis une reconnaissance auprès des institutions françaises et internationales et s'est affirmée comme lieu de rencontre privilégié pour l'accompagnement et la promotion des architectes et des maîtres d'ouvrage.

Cependant, en dépit de quelques beaux succès de fréquentation, elle n'est pas encore parvenue à trouver ses publics.

Une meilleure lisibilité de son projet scientifique et culturel et de sa programmation, ainsi qu'une plus grande cohérence et synergie entre les trois entités qui la composent permettraient vraisemblablement de remédier à cela.

Je souhaite par cette lettre vous préciser les objectifs prioritaires qui devront guider votre action au cours de ce mandat et donner un nouvel élan à votre établissement.

1) Cette impulsion doit s'appuyer sur une meilleure lisibilité des espaces, du projet, et du positionnement de la CAPA en tant qu'institution nationale.

Ce travail passe par la nécessaire mise en place d'une organisation et d'actions transversales créant une réelle synergie entre les trois entités constitutives de la CAPA, dont la pérennité dans l'organigramme pourrait être questionnée. Vous veillerez, en particulier, à améliorer l'accueil du public et les circulations au sein des espaces de la Cité, dans le respect des contraintes budgétaires.

.../...

Vous élaborerez un projet intellectuel, scientifique et culturel d'ensemble, intelligible pour le public, mêlant patrimoine et création, diffusion et transmission, et accordant une place centrale aux problématiques urbaines, aux pratiques contemporaines, au vivre ensemble et à la transition écologique et énergétique.

Vous vous attacherez notamment à promouvoir la diversité et la qualité architecturale, la mise en valeur du patrimoine, notamment celui du XX^{ème}, l'identité singulière des paysages naturels ou urbains et l'utilisation ou la reconversion des bâtiments existants qui contribuent au développement durable du territoire.

Vous ferez en sorte de mieux inscrire votre institution au sein des réseaux national et international d'établissements culturels, ainsi que dans celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous améliorerez la lisibilité de la formation de l'Ecole de Chaillot et évaluerez les enseignements.

Vous veillerez également à établir un référentiel de connaissances et de compétences acquises en fin de formation du DSA et poursuivrez la réflexion sur la formation apportée aux architectes-urbanistes de l'Etat.

2) L'attention aux publics sera au cœur de votre action.

Vous veillerez à favoriser l'accès d'un public large et diversifié à la connaissance de l'architecture dans les deux dimensions de son histoire et du patrimoine qui en témoigne, et de la création contemporaine, notamment française.

Au delà du public de connaisseurs, il est essentiel d'ouvrir le plus largement possible la cité aux visiteurs occasionnels, aux professionnels, aux élus, aux maîtres d'ouvrage et de privilégier l'accès de la Cité aux chercheurs, aux étudiants et au public scolaire.

Vous vous attacherez en particulier, en cohérence avec la priorité gouvernementale en faveur de l'éducation artistique et culturelle, à développer l'accès du jeune public et à proposer une offre pédagogique adaptée au public scolaire.

S'agissant du public professionnel, vous serez attentif aux actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics et privés à la qualité architecturale, pour que la Cité devienne un lieu de référence pour des débats d'idées, notamment sur la transition écologique.

Vous veillerez également à susciter chez les jeunes architectes et des élèves des écoles d'architecture, un sentiment d'appartenance progressif du lieu, affirmant ainsi votre rôle dans la promotion et l'accompagnement des architectes.

3) Le rayonnement, la diffusion et la sensibilisation du public et des citoyens en matière de culture architecturale passent également par une bonne irrigation du territoire, dont l'intensification figure au rang des priorités de la direction générale des patrimoines.

.../...

C'est pourquoi je vous demande de veiller à entretenir des relations privilégiées avec les grands établissements culturels français et étrangers dont la thématique se réfère à l'architecture et au patrimoine pour produire des expositions liées à l'architecture et au patrimoine.

Au-delà des grands établissements culturels, vous veillerez à coordonner l'action de votre établissement avec celle des réseaux et relais existants, comme les écoles nationales supérieures d'architecture, les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ou les maisons de l'architecture

4) Dans le contexte budgétaire contraint lié au redressement des finances publiques, vous veillerez à maintenir l'équilibre financier de l'établissement, par la maîtrise des coûts de fonctionnement courant et le développement des recettes propres, en particulier celles tirées du mécénat.

Vous veillerez également à inscrire la mise en œuvre du projet d'établissement dans le cadre d'un dialogue social de qualité, ouvert et constructif.

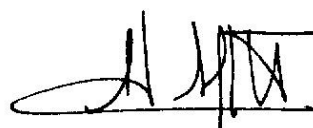
Dans cette perspective, vous proposerez aux services de la direction générale des patrimoines un cadre financier qui permette à votre établissement de continuer à bénéficier de mises à disposition d'agents de l'Etat.

Enfin, vous vous attacherez à créer les conditions d'un dialogue de gestion fructueux avec mes services, notamment par le biais de la finalisation puis de la mise en œuvre d'un contrat triennal de performance.

5) Au regard de la place prééminente de la CAPA au sein du Palais de Chaillot, je souhaite que vous étudiez les modalités selon lesquelles l'établissement public que vous dirigez devienne le titulaire unique de la convention d'utilisation à passer avec les services de France Domaines pour l'ensemble du Palais, permettant de maintenir l'unicité du domaine et la cohérence de la conservation des bâtiments protégés le constituant.

Dans ce cadre, une réflexion est à mener avec mes services, l'actuelle conservation du palais et le CMN pour le transfert des fonctions de maîtrise d'ouvrage et de gestion domaniale du site, et la passation de sous conventions d'occupation avec le Théâtre National de Chaillot, le Musée National d'Histoire Naturelle et le Musée de la Marine.

Reste à vous,



Aurélie FILIPPETTI